

Chalette

Magazine municipal / n°121 / Décembre 2020



Place Commune



Dossier :
Chalette, une ville qui protège

> Pages 5-7



Les droits de l'enfant
célébrés dans les accueils
de loisirs et périscolaires

> Page 8

Suivez-nous
sur les réseaux
sociaux !



*Joyeuses
fêtes !*

Franck Demaumont,
maire de Chalette,
et le conseil municipal
vous souhaitent de

Le droit à un Noël digne !



Nous traversons actuellement une période complexe, troublée, anxiogène, une période inédite contenant nombre d'incertitudes.

Malgré cela, la municipalité fait le maximum pour les Chalettois.es en assouplissant les contraintes subies et en tentant de leur apporter des fêtes de fin d'année dignes de ce nom, en apportant un peu de gaieté et de lumière.

Nous avons ainsi décidé de maintenir notre marché de Noël avec bien entendu un nombre plus restreint de stands et la mise en place d'un protocole respectant toutes les consignes sanitaires. A quelques jours de Noël, vous pourrez apprécier les produits frais de nos producteurs locaux.

En outre, Chalette, ville solidaire et fraternelle, ne faillit pas à ses valeurs puisque durant ce mois de décembre, elle a organisé diverses actions mettant en priorité les **droits** auxquels tout un chacun peut prétendre.

Du côté de la solidarité, nous avons notamment maintenu notre distribution des colis de Noël aux personnes âgées et retraitées, maintenu le Noël solidaire par la distribution de jouets et friandises aux enfants, comme les années précédentes mais en respectant les mesures sanitaires.

N'oublions pas les droits fondamentaux !

Nous avons célébré la Journée internationale des droits de l'enfant avec les animateurs des accueils de loisirs qui ont organisé avec les jeunes Chalettois-es des activités sur ce thème.

Et pour protéger les enfants à l'école, nous avons distribué pour chacun d'entre eux deux masques en tissu, palliant ainsi le désengagement de l'État au niveau de la sécurité des élèves.

Du côté des **droits fondamentaux**, l'équipe municipale et moi-même avons d'ores et déjà entamé le programme municipal en s'appliquant à faire de Chalette **une Ville qui protège** : droit à la santé, droit à la sécurité. Vous aurez le loisir, en parcourant ce bulletin municipal, de voir ainsi tout ce qui a été mis en place pour la protection des Chalettois-es.

Enfin, je remercie ici l'ensemble du personnel communal qui s'est impliqué, investi fortement pour tout mettre en œuvre afin que chacun, chacune d'entre vous puissent oublier ces moments difficiles et passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Joyeuses fêtes à toutes et tous et à l'année prochaine !

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing
vice-président de l'AMÉ

Sommaire

3-4 - Actualité

Plan neige et grand froid : tout est prêt !

Quel avenir pour l'ancien groupe scolaire de Vésines ?

Des masques pour tous les enfants de primaire

Inscrivez-vous sur les listes électorales !

Un 11 novembre particulier

5-7 - Une Ville qui protège

Le centre municipal de santé Ambroise-Croizat évolue

Un renforcement du service « sécurité et prévention »

Jamal Malghi, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention

8 - Enfance

Les droits de l'enfant célébrés dans les accueils de loisirs et périscolaires

9 - Jeunesse

Chantier éducatif à Vésines, café et pâtisseries pour les ouvriers !

10 - Libre expression

11 - Solidarité

Quand solidarité rime avec amitié
Le CCAS toujours à vos côtés !

16 - À l'affiche

Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont

Rédaction : B. Taleb, P. Avezard

Graphiste : P. Weber

Impression :

Imprimerie Leloup - Villemandeur



Actualité

Plan neige et grand froid : tout est prêt !

Même si la météo actuelle ne nous y a pas encore invités, nous sommes pourtant entrés dans la saison hivernale avec la possibilité de l'arrivée progressive ou brutale du froid ainsi que des risques de verglas et de neige. **Pas d'inquiétude !** Comme chaque hiver, une équipe d'astreinte de 12 agents des Services techniques est fin prête à intervenir. Ainsi, en cas de besoin, deux équipes mobilisables 24 heures sur 24 se relaieront une semaine sur deux. Des bacs à sable jaunes sont déjà installés dans différents quartiers de la ville (voir encadré). Ce sable pourra être utilisé par les Chalettois en cas de verglas, et **uniquement dans ce cas précis**, afin d'éviter des accidents dus à des glissades. À noter qu'en cas d'enneigement important, certains équipements municipaux pourront être fermés. Il est rappelé que le **déneigement des trottoirs reste confié aux habitants comme le prévoit la loi**.



Civisme et solidarité

Pour rappel, **des conditions climatiques exceptionnelles demandent des comportements adéquats** : rouler doucement, limiter les déplacements autant que faire se peut, être solidaire entre voisins, notamment en direction des personnes âgées ou handicapées.

Pour plus de détails, consulter le site Internet de la Ville : www.chalette.fr (taper *document d'informations communales sur les risques majeurs* dans le moteur de recherche).

Où trouver les bacs à sable ?

Hôtel de ville, médiathèque, écoles, Maison des associations, résidence Jacques-Duclos, espace Paul-Marlin, espace Louis-Aragon, cuisine centrale, commerces du Bourg .

Quel avenir pour l'ancien groupe scolaire de Vésines ?



Depuis quelque temps, les élus sont interpellés par la population, notamment par les habitants du quartier de Vésines, sur l'avenir de l'ancien groupe scolaire.

La municipalité a confié au cabinet *Ville ouverte* une étude ayant pour objectif de réfléchir au devenir du site des anciennes écoles maternelle et élémentaire. La première phase de diagnostic a été réalisée durant l'été et à la rentrée 2020 avec des services de la Ville et quelques associations du quartier ; un travail sur le terrain a également été mené. Le cabinet travaille désormais à l'élaboration de scénarii de réaménagement. Un temps de concertation avec les associations et les habitants sera envisagé lorsque le contexte sanitaire le permettra.

Des masques pour tous les enfants des écoles élémentaires

Depuis la rentrée scolaire de novembre, le port du masque pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires (dès 6 ans) est devenu obligatoire. Aussi, compte tenu du coût important que cette décision gouvernementale représente pour les familles (au moins deux masques par jour) et le désengagement de l'état de fournir ce matériel de protection, la municipalité a décidé d'offrir deux masques en tissu à tous les enfants concernés de Chalette.

Pour les élus chalettois, la santé des enfants et des administrés est une priorité.



Le maire, Franck Demaumont, en pleine distribution à l'école Henri-Barbusse...



EN MAIRIE • PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr) • PAR COURRIER*

*Avec le formulaire Cerfa n° 12669-02 à télécharger sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)



UN 11 NOVEMBRE PARTICULIER

Pas de fanfare, seulement trois porte-drapeaux. À Chalette, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint, crise sanitaire oblige. Peu d'invités également autour du maire Franck Demaumont, parmi lesquels M. Bernard Véron, responsable du comité local de la FNACA⁽¹⁾, et M. Jean Loiseau des ACPG-CATM⁽²⁾, peu d'élus et de citoyens contrairement aux précédentes cérémonies. Après une courte prise de parole avec la seule lecture par le maire du message de l'Union française des associations de combattants (UFAC), une gerbe a été déposée devant le monument aux morts et une minute de silence a été respectée. La cérémonie s'est clôturée par le salut et le remerciement aux porte-drapeaux.

1. Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

2. Association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Dossier : Chalette, une Ville qui protège

Le droit à la santé pour tous est un droit humain fondamental. C'est un droit pour lequel la municipalité s'est toujours battue, un combat que l'équipe issue des élections de mars dernier souhaite continuer plus que jamais. Ainsi, liant l'action à la parole, convaincus que chacun-e devrait avoir accès aux services de santé dont il-elle a besoin, au moment où il-elle en a besoin et là où il-elle en a besoin, sans être confronté-e à des difficultés financières⁽¹⁾ et face à un désert médical croissant qui pouvait conduire nombre de Chalettois et Chalettoises à renoncer à se soigner, les élu-e-s ont tout mis en œuvre pour tenter de maintenir un accès aux soins pour tous. Le choix politique de créer un centre municipal de santé a été adopté. Il a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2017. Aujourd'hui, la municipalité poursuit ses engagements et renforce le centre municipal de santé.

La santé est une des préoccupations majeures. La prévention, la sécurité et la tranquillité de la population le sont tout autant. C'est pourquoi le maire a nommé un conseiller municipal délégué au Service sécurité et prévention afin de réfléchir au renforcement de la présence de la police municipale sur la voie publique et de créer, à terme, une brigade spécialisée dans la prévention, la propreté et la lutte contre les incivilités.

Le Centre municipal de santé Ambroise-Croizat évolue



Depuis le mois d'octobre, l'établissement de santé, une des plus belles réussites du précédent mandat, accueille deux nouveaux médecins : le Dr Collin et le Dr Guerton. C'est une bonne nouvelle

pour les patients puisque les deux praticiens reprendront, en partie, la patientèle du Dr Chemali - qui a fait valoir ses droits à la retraite - et, à terme, celle du Dr Roland. À noter que ce dernier, médecin coordinateur et maître de stage, est aux côtés de la municipalité un des principaux acteurs de la création du centre et restera, pour un temps, en soutien à l'établissement en exécutant des vacations et de la médecine d'urgence au même titre que les docteurs Gogien et Pinson.

En cette fin d'année pour le moins singulière et après trois ans de fonctionnement, le centre de santé s'est donc étoffé et comprend aujourd'hui quatre médecins, trois généralistes vacataires, une dentiste, quatre secrétaires médicales dont une en cours de formation, une infirmière *Asalée*, un psychologue et un agent d'entretien, lequel en ces temps de pandémie revêt un rôle d'autant plus important. Une situation encourageante pour notre ville et notre agglomération, tant le désert

médical, dû entre autres au départ en retraite de médecins, s'accroît.

Ce qui évolue, ce qui se maintient

Dans l'immédiat, si l'arrivée de deux nouveaux médecins va permettre de mieux réguler le flux des patients, il convient de rappeler que les personnes qui disposent déjà d'un médecin référent ne sont pas prises en charge par le centre, sauf urgence bien évidemment. D'autre part, compte tenu de la situation sanitaire et du confinement les téléconsultations restent privilégiées. Toutefois, et jusqu'à nouvel ordre, les consultations au centre, accompagnées des gestes barrières, restent possibles en limitant l'accompagnement à une personne, si nécessaire. De même, afin qu'un nombre minimum de personnes patiente dans les salles d'attente, il est demandé de ne pas se présenter trop longtemps à l'avance.

Enfin, l'équipe de professionnels s'étant étoffée et les locaux du 2 rue Marceau devenant exigus, le centre de santé municipal a décidé d'investir dans de nouveaux locaux⁽²⁾, plus spacieux, qui permettront dans un futur plus ou moins proche d'accueillir de nouveaux professionnels de la santé. Ces locaux se situent rue Gustave-Nourry dans le quartier de Vésines et sont actuellement en cours d'aménagement. Cette décision répond également à la volonté des élus et de l'équipe médicale de

Dossier : Chalette, une Ville qui protège

délocaliser le centre afin d'être au plus proche des citoyens. Le centre de santé continue ses recherches de médecins et de spécialistes, l'objectif étant toujours de réduire autant que possible le désert médical dans l'agglomération et de répondre aux besoins de soins de ses habitants. Enfin, la Docteur Perdereau est, depuis le 9 novembre, de retour de son congé de maternité ; la prise de rendez-vous peut donc reprendre son cours normal.

NB : Depuis le reconfinement, et toujours dans l'esprit de protéger et d'être attentifs à la population, plusieurs élu-e-s appellent régulièrement les personnes isolées et fragiles afin de s'assurer de leur bonne santé et/ou de leur apporter de l'aide si besoin (cours, médicaments...).

(1) Définition du droit à la santé pour tous par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

(2) Décision validée par la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2020.

Un renforcement du service « Sécurité et prévention »

Dans notre numéro 116 de juin 2020, nous évoquions le recrutement de quatre agents de surveillance de la voie publique (ASVP), ce qui portait à onze l'effectif du Service sécurité (4 ASVP et 7 policiers municipaux). Ces recrutements ont engendré une nouvelle organisation du service et permis de

- disposer d'agents dédiés à la prévention, ce qui reste pour la municipalité une priorité,
- renforcer la présence des policiers municipaux dans les différents lieux de la commune,
- disposer d'une police municipale six jours sur sept, avec une présence le samedi et de nouveaux horaires,
- faire évoluer à plus ou moins long terme des ASVP vers la fonction d'agent de police municipale.

Si ces quatre recrutements ont pallié un tant soit peu les difficultés de recrutement de policiers municipaux, ces agents n'ont pas les mêmes fonctions. Quelles sont donc les missions des uns et des autres ?



Qui est l'ASVP et quelles sont ses missions ?

L'agent de surveillance de la voie publique est un agent territorial agréé par le procureur de la République et assermenté dont les missions divergent de celles des policiers municipaux. Il joue un rôle essentiel en matière de prévention et de surveillance. Ainsi, il est chargé de la surveillance des groupes scolaires, de la verbalisation des infractions au stationnement, du relevé des infractions relatives aux bruits de voisinage, à la propreté des voies et des espaces publics et à l'urbanisme, du suivi de l'Opération tranquillité vacances (OTV),

des interventions en matière d'éducation routière dans les établissements scolaires (en période hors Covid), de la surveillance et de la régie des marchés, de la surveillance de la base de loisirs et des chemins de halage, et participe à la surveillance du bon déroulement des manifestations publiques. Son rôle est également le contact avec la population, les associations, les commerçants, entre autres, et bien entendu d'être à leur écoute.

Quid alors du policier municipal ? Qui est-il ? Que fait-il ?

Le policier municipal est un agent de police judiciaire adjoint qui dispose d'un double agrément (procureur de la République et préfet) et est assermenté. Il est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens (surveillance des bâtiments et des équipements publics et privés, patrouilles de surveillance sur le territoire de la commune). D'autre part, il a pour mission de maintenir l'ordre sur la voie publique lors de manifestations ou dans des lieux de rassemblement, de veiller à la tranquillité publique et au respect des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux le non-respect de ces derniers. Enfin, il est habilité à constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions du Code de la route et à seconder, dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de police judiciaire.

Prévention en milieu scolaire

Les policiers municipaux interviennent également dans les écoles, depuis 2002, pour la prévention routière, une mission pour laquelle les agents de ce service, rappelons-le, ont été récompensés le 12 mai 2014. En effet, à l'occasion du septième rassemblement départemental des intervenants en sécurité routière dans les établissements scolaires qui s'était déroulé à Chaingy, des expériences menées par la police municipale y



Dossier : Chalette, une Ville qui protège



avaient été présentées, comme c'est le cas pour Chalette depuis de nombreuses années. Sur notre territoire, l'opération menée par les agents inclut des interventions dans les classes, l'élaboration de dossiers pédagogiques, un travail éducatif sur l'enfant piéton, cycliste et passager automobile avec, notamment, l'utilisation d'un simulateur. C'est ce travail qui avait alors retenu l'attention des instances et permis à nos agents de recevoir le deuxième trophée départemental dans ce domaine. Une récompense « *qui est le fruit d'un travail collectif* », s'était alors exclamé Jérémy Bontemps, un des protagonistes de ces interventions en milieu scolaire avec Armelle Pelletier, au moment de la remise du trophée. Depuis, ces interventions se déroulent également dans les collèges de la ville. La crise sanitaire a tout arrêté mais ces interventions reprendront dès que possible.

Jamal Malghi, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention

Chalette Place Commune - En tant que conseiller municipal vous venez d'accepter la délégation de la sécurité et de la prévention. Quelles ont été vos motivations pour accepter cette charge ?

Jamal Malghi - J'ai accepté cette délégation car lorsque je me suis engagé dans cette aventure, ce n'était pas simplement pour participer au conseil municipal et y donner mon avis, mais c'était pour être dans l'action et m'investir pleinement dans la vie de ma commune afin d'apporter ma pierre à l'édifice.

CPC - Comment voyez-vous et appréhendez-vous votre tâche ?

JM - J'ai bien conscience que cette tâche n'est pas simple en soi car ce sont des sujets où il y a une forte attente des Chalettois. Et à juste titre, car la sécurité est un droit fondamental pour chaque citoyen.



Pour cela, nous allons agir sur deux volets. Le premier est celui de la tranquillité publique. Grâce au recrutement de quatre ASVP (agents de surveillance de la voie publique),

Nouveaux horaires du Service « sécurité et prévention »

Le recrutement de quatre ASVP a permis la réorganisation du service et l'augmentation de la présence des agents sur le terrain grâce à de nouveaux horaires de travail, lesquels diffèrent selon la période de l'année.

Ainsi, durant la période de septembre à juin, les policiers municipaux travaillent du lundi au vendredi, de 11h à 21h, et le samedi, de 10h à 20h. Durant la période estivale (juillet - août), ils travaillent du lundi au vendredi, de 14h à 22h, et le samedi, de 13h à 20h.

Quant aux ASVP, leurs horaires sont les suivants :

- de septembre à juin : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 18h, et le samedi, de 10h à 17h ; le vendredi, un binôme est détaché de 6h30 à 13h30 pour la mise en place et la surveillance du marché de Vésines ;
- juillet – août : du lundi au samedi, de 13h à 20h, et le dimanche de 15h à 20h.

Le service « sécurité et prévention »

Pour joindre le Service « sécurité et prévention », composer le **02.38.07.11.87** (police municipale)

Adresse : 93, rue de Villemandeur

Courriel : eric.peltier@ville-chalette.fr

nous avons pu réorganiser le Service sécurité et donc avoir une présence humaine plus importante. Quant au deuxième volet, il s'agit de consolider et de poursuivre la politique de prévention avec les différents acteurs sociaux éducatifs.

CPC - Pouvez-vous nous exposer en quelques lignes vos projets à moyen et long terme ?

JM - Je vais d'abord commencer par un diagnostic sécurité complet qui me permettra de définir les priorités et actions à mettre en place. Durant ce mandat, je souhaite également travailler sur le lien entre le Service sécurité et les habitants de la commune, et tout particulièrement auprès de la jeunesse.

Enfance

Les droits de l'enfant célébrés dans les accueils de loisirs et périscolaires



Le 20 novembre de chaque année, aux quatre coins du monde, est célébrée la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette année, le Service enfance envisageait de travailler avec un artiste en créant un spectacle autour de ce thème. Malheureusement, sa réalisation n'a pu aboutir compte tenu de la situation sanitaire. Pour autant, dans le cadre de cette Journée internationale des droits de l'enfant les animateurs des accueils de loisirs – maternel et élémentaire – ont mené des actions et organisé des activités sur ce thème. Ainsi, sous la houlette d'Audrey Léones et de Sabah Djelloul, respectivement directrices des accueils de loisirs élémentaire et maternel, petits et grands ont été sensibilisés par le biais de vidéos, de jeux ludiques, d'activités créatives et de débats sur les droits dont ils bénéficient. Les plus grands ont également participé à un grand jeu sous forme de quizz, adapté à chaque tranche d'âge. Enfin, la conférence destinée aux professionnels de l'enfance sur le thème du harcèlement scolaire, prévue également dans ce cadre, a dû être reportée et se déroulera ultérieurement dès que ce sera possible, tout comme le spectacle envisagé.

Côté périscolaire, du 16 au 20 novembre, c'est à un concours de dessins auquel étaient conviés les enfants de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école Camille-Claudiel (140 élèves). Les élèves qui ont accepté de concourir devaient illustrer, parmi tous leurs droits, un qui leur tient particulièrement à cœur. Ces droits leur avaient été présentés ou rappelés, et expliqués si nécessaire préalablement. Un jury, composé des enseignants, des animateurs et des psychologues, a déterminé un « gagnant » par groupe d'âge et les œuvres ont été exposées dans le hall de l'école. Grégory Polisset, direc-

teur du périscolaire de cette école et initiateur de ce concours, tient à remercier les enseignants qui ont accepté de jouer le jeu et de s'être investis dans cette activité.

Journée internationale des droits de l'enfant

C'est la date de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le **20 novembre 1989**, par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies. Pour marquer cette Journée mondiale de l'enfance, des événements sont organisés par les acteurs du monde de l'enfance. En France, le défenseur des enfants remet un rapport au président de la République et au parlement. L'Unicef organise également des manifestations.

Les droits de l'enfant

Ce sont les droits de la personne qui s'appliquent à tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Les jeunes ont droit à une protection et à des soins attentionnés, au maintien d'un lien avec leurs parents biologiques, à une identité humaine, à la satisfaction de leurs besoins alimentaires fondamentaux, à une instruction financée par l'État, à des soins de santé, et à des lois pénales adaptées à leur âge et à leur développement. La portée des droits des enfants va de l'offre d'autonomie à la protection contre la violence physique et psychologique.

Jeunesse

Chantier éducatif à Vésines, café et pâtisseries pour les ouvriers !



Après le Gué aux biches en 2017, la municipalité, via son Service jeunesse, a mis en place début novembre un nouveau chantier éducatif, cette fois-ci dans le quartier de Vésines, rue Arago. Comme pour celui de 2017, l'État et Valloire Habitat sont partenaires de la Ville. Prévu à l'origine en novembre 2019, il avait dû être repoussé une première fois en raison du gel et une seconde en avril à cause de la mise en place, quelques semaines plus tôt, du confinement.

Huit jeunes Chalettois, issus des quartiers de Vésines et du Château-Blanc, encadrés par deux intervenants, Samba et Rambame, ont eu la tâche de remettre en état deux cages d'escaliers, aux 10 et 12 de la rue Arago. Nettoyage, enduit et peinture, tel est le travail que ces jeunes avaient à effectuer en une quinzaine de jours.

« *Le lien social est au cœur de l'opération* », indique Foued Salhi, encadrant du SMJ, ainsi que l'amélioration du cadre de vie pour les locataires qui bénéficient du travail des jeunes et n'hésitent pas à leur apporter thé, café ou pâtisseries. Pour ces jeunes, ce chantier est une remise du pied à l'étrier ; « *on leur donne des responsabilités, cela leur permet de reprendre confiance en eux, de renouer avec le milieu professionnel* », ajoute-t-il.

Pour Valloire Habitat engagé dans une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), selon Cécile Mousset, directrice communication, « *ce chantier entre pleinement dans le cadre du RSE avec une amélioration de l'habitat, un lien social, le tout en privilégiant l'emploi, ici celui des jeunes, en leur permettant d'acquérir un savoir-faire, ce qui est un bon gage pour leur avenir* ».

S'il améliore le cadre de vie des habitants de l'immeuble, ce chantier est dans la continuité du travail entrepris par la municipalité, précise le maire Franck Demaumont. « *La Ville investit depuis de nombreuses années dans les voiries, dans les équipements publics avec l'école Miriam-Makeba, dans la mise en valeur des espaces publics et naturels autour des immeubles, le long du canal. Une amélioration du cadre de vie qui se fait également avec le travail entrepris par la régie de quartier, Fraternité* ».

Un chiffre pour finir : 18.000 euros, c'est le budget alloué à ce chantier, répartis entre la municipalité de Chalette, le bailleur social Valloire Habitat et l'État, par le biais du Contrat de ville.



LA MARE « LANTARA » SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Avec les sécheresses de ces dernières années, les niveaux d'eau de la mare du square Lantara, dans le quartier du Lancy, ont beaucoup baissé. Aussi, pour éviter la reproduction de ce phénomène, le Service espaces verts a procédé fin novembre, à quelques aménagements : profilage de la rive et creusement de la mare afin d'éviter son assèchement et garder ainsi des niveaux d'eau suffisants toute l'année y compris l'été. En effet, si la mare se tarit, les saules blancs situés à proximité se reproduiront et pousseront dans la mare qui, à terme, se refermera.

Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

La situation économique et sociale de la France se dégrade depuis l'apparition de la Covid 19, l'État ayant refusé de prendre les mesures adéquates. Un plan d'urgence a été demandé par les élus communistes, républicains & citoyens du territoire à l'Agglomération montargoise : celle-ci devrait instaurer la gratuité et l'augmentation de la fréquence des transports pour les salariés, et la suspension du paiement de leurs abonnements - pour au moins la durée du confinement – tout en instituant un service spécifique pour les personnels prioritaires.

Elle devrait également obliger les délégataires à la gratuité des premiers m³ d'eau pour les familles en difficulté, et soutenir – de toutes les manières possibles – ses commerces de proximité, artisans et TPE-PME. Elle devrait exiger de l'État et des bailleurs sociaux un moratoire sur les loyers.

Au titre de la solidarité nationale, elle doit interpellier les différentes instances sur la mise en place d'un budget solidaire d'urgence, en élargissant l'accès au RSA pour les moins de 25 ans et en assouplissant les conditions d'attribution du Fonds Unifié Logement (FUL). De plus, les familles à revenus modestes ou moyens, surtout celles qui ont vu ces revenus diminuer suite à la crise sanitaire, doivent être aidées financièrement dans les différents postes de leurs dépenses de première nécessité (chauffage, alimentation...).

Enfin, l'Agglomération doit exiger de l'État que des masques chirurgicaux soient distribués gratuitement à la population, et que des nuitées d'hôtel pour les femmes victimes de violences soient prévues quand le 115 est saturé.

Élu.e-s socialistes

Des fêtes de fin d'année pas comme les autres...

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a contraint nos services municipaux à s'organiser rapidement et efficacement. Travail à distance, recentrage sur les services essentiels ; les élus et les agents ont démontré des capacités d'adaptation et de réactivité. Cette crise a toutefois remis en lumière la complexité du dialogue avec l'État et la coordination avec ses services. Cette crise apparaît donc comme un test majeur des capacités d'action et de résilience de notre organisation municipale. La très bonne coordination de l'Agence régionale de santé (ARS) avec notre centre municipal de santé pendant la crise constitue un des points de satisfaction majeurs de notre dispositif.

Comment va-t-on célébrer les fêtes de fin d'année ? Revoir sa famille, ses amis, ses proches... ça manque, nous le comprenons. Les fêtes sont un moment de joie et de partage ancré en nous, dans notre inconscient. Noël ne sera pas une fête normale cette année et il semble difficile d'envisager de grands rassemblements familiaux pour le réveillon du 31 décembre. Cependant, l'espoir de célébrer Noël et les fêtes de fin d'année en famille, même dans un format plus réduit, doit être utile pour terminer cette année sur une note positive.

Malgré cette crise, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Un nouvel élan pour Chalette

La création d'un poste de catégorie A à temps complet pour l'élaboration de livres sur la ville a été présentée aux votes du conseil municipal du 3 novembre. Au-delà d'une présentation favorable, comme très utile à la collectivité, les échanges en commission préparatoire et lors du conseil ont dessiné une réalité bien différente.

Ce poste apparaît surtout destiné à mettre au placard un salarié déjà sorti manu militari de son affectation actuelle, avec une approche peu scrupuleuse des procédures RH préservant les personnels selon ce qui a été indiqué.

Même s'il appartient à l'Exécutif et non à l'organe délibérant de gérer des conflits du travail malheureusement inévitables, les élus ont à les connaître au titre de la bonne utilisation du budget.

Il y a là une dépense sur des années qui ne répond manifestement pas à un besoin prioritaire de la collectivité et pour veiller à ce que les règles de droit soient respectées, notre groupe s'est prononcé contre la création de ce poste et nous trouvons rassurant de constater que ces préoccupations de bonne gestion ont en partie dépassé les clivages politiques.

Au final : le poste a été créé avec 21 pour, 11 contre, 1 abstention.

Nous contacter : facebook/un nouvel elan pour chalette · cyril.faure@ville-chalette.fr

Changement de cap pour Chalette

La fin d'année ne sera pas comme toutes les autres.

Notre volonté d'échanger et de vous écouter reste notre priorité.

La rencontre avec plusieurs citoyens de différents quartiers et de certains commerçants nous montre que vous en avez besoin. Vous pouvez donc nous contacter par mail : farah.loiseau@ville-chalette.fr.

Nous répondrons à vos questions et soumettrons vos problématiques au Conseil municipal.

Solidarité

Quand solidarité rime avec amitié



Depuis mars dernier, beaucoup de nouvelles anxiogènes se succèdent engendrant un climat de morosité. Alors, quand soudain de jolies choses se produisent, pourquoi ne pas en rendre compte ?

Ce qui suit est un petit pan de vie de Ghyslaine et d'Anaïs. Une sorte de livre, certes virtuel, mais dont les faits relatés sont bien réels et dont l'écriture a débuté en mars dernier...

Lors du premier confinement, la municipalité a lancé un appel à la solidarité en direction des personnes fragiles. Anaïs Rivière ne pouvant plus travailler, son employeur ayant dû fermer son établissement ⁽¹⁾, se retrouve chez ses parents à Chalette ne sachant que faire de ses journées. Aussi, c'est presque immédiatement qu'elle répond à la sollicitation de la cellule de crise municipale. De son côté, au tout début du confinement, Ghyslaine se retrouve dépourvue et fait appel à la Croix-Rouge. Après deux jours de démarches (antenne nationale, départementale et enfin montargoise), une bénévoles vient à son « secours ». C'est cette dernière qui l'oriente vers la mairie, laquelle la mettra en lien avec Anaïs.

Ainsi commence l'histoire d'amitié entre Ghyslaine et Anaïs. « *Les premières rencontres étaient peu conviviales car les contacts s'effectuaient derrière la fenêtre* » précise Anaïs. Mais au fil des jours, de véritables relations se nouent. Comme le souligne Ghyslaine, « *nous sommes respectueuses l'une de l'autre et nous veillons à ne pas nous immiscer dans la vie de chacune. J'essaie de ne pas être trop exigeante, je ne considère pas ce service comme un dû, il faut toujours se souvenir d'où l'on vient. Ses visites me sont agréables, même si je regrette un peu que nous n'ayons pas beaucoup de temps pour dialoguer, pourtant nous sommes toutes les deux bavardes ; elle me raconte ses déplacements à l'étranger, elle me fait voyager virtuellement* ».

Après le confinement, Anaïs a gardé le contact. Cet été, pendant la canicule, elle prenait régulièrement des nouvelles et aujourd'hui encore Anaïs continue à lui rendre des services. Leurs relations se sont transformées en une véritable amitié. Et Ghyslaine de conclure : « *il faut remercier la municipalité pour avoir eu cette délicate attention envers ses administrés fragiles ; sans cela je ne sais pas où je serais aujourd'hui* ».

Merci aux agents de l'accueil de la mairie de nous avoir dévoilé cette histoire que les deux protagonistes leur avaient confiée et que nous pourrions qualifier, vu la période, de conte de Noël. Cette histoire, peut-être anecdotique, atteste que la solidarité, souvent cachée lorsqu'elle est altruiste, existe bel et bien dans notre cité. Et nul doute que bien d'autres histoires similaires se sont écrites ces derniers mois... La solidarité est une valeur dont nous avons plus que jamais besoin.

(1) Anaïs disposait d'un contrat dans un hôtel de luxe en Polynésie.

État civil :

Naissances :

- Aya BADAOUJ JAAHMI
- Assirem AZZOUZ
- Assia DERTLIOGLU
- Melih GÜLER
- Najim MEFTAHA
- Nurdeen AYOUB JOB
- Seyyid OZKAN
- Lilya DURGUT
- Fatima DIAW
- Bayron MARTIN PERRERA

Décès :

- Pierre KISTER
- Stéphane TOUPY
- Noëlle KROWIAK (KOHUT)
- Hacène LARABI
- Gisèle THIERRY (POULARD)
- Monique HILBERT (JANIC)
- Michèle LANDEREAU (DEPARDIEU)
- Annie SEJOURNE (SIGOT)
- Madeleine LAIGNEL (RANNOU)
- Hamida MUNSHI HAYAT (MASKEEN)
- Jean-Pierre MELINETTE
- Ahmed BIT

LE CCAS TOUJOURS À VOS CÔTÉS !



Confinement, reconfinement, la crise sanitaire que nous vivons a pu ou va engendrer pour certains administrés des difficultés d'ordre économique plus ou moins grandes. Ces difficultés peuvent être ponctuelles ou plus importantes. Quelles qu'elles soient, n'hésitez pas à joindre les travailleurs sociaux du CCAS ; ils sont à la disposition des Chalettois qui se trouveraient dans une situation critique. Ils seront à votre écoute pour vous aider et vous orienter, le cas échéant.

Ayons toujours à l'esprit qu'il est plus aisé de trouver une solution à un problème lorsqu'il est pris à temps. Ne laissez pas une situation s'amplifier. Elle risquerait d'être à terme insoluble, en tout cas beaucoup plus compliquée à résoudre.

Quelle que soit votre situation, n'hésitez pas à prendre contact avec les agents du CCAS, ne serait-ce que pour un conseil.

Attention ! Compte tenu de la situation sanitaire, il convient de prendre obligatoirement rendez-vous au **02.18.12.01.90**.



SAM 19 DÉCEMBRE • 10H-19H
DIM 20 DÉCEMBRE • 9H-19H

PLACE JEAN-JAURÈS • CHALETTE
PRODUITS ARTISANAUX • VINS • CHOCOLATS
MIEL • SAUMON • DÉCORATIONS • CADEAUX
STANDS ASSOCIATIFS • PARKING GRATUIT

Médiathèque
 de Chalette-sur-Loing

1, avenue Jean Jaurès - Chalette-sur-Loing
 02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

BIBLIO
drive



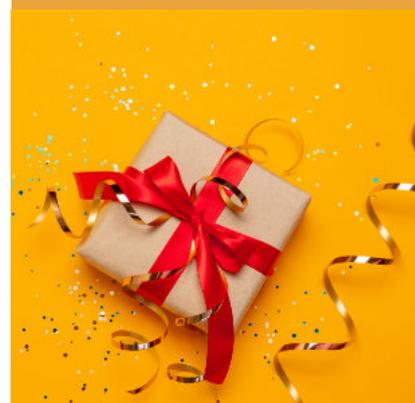
La médiathèque et
 la ludothèque de
 Chalette proposent
 le prêt et le retour
 de documents et de
 jeux en "drive" !
 Renseignez-vous sur
www.agorame.fr

LUDO
drive

LUDOTHÈQUE
 de Chalette

1, avenue Jean Jaurès - Chalette-sur-Loing
 02 38 98 64 07 - veronique.lebrize@ville-chalette.fr

NOËLS SOLIDAIRES



Chalette, ville solidaire, ne faillira pas à ses valeurs malgré la crise sanitaire.

Ainsi, les deux manifestations organisées chaque année pour les fêtes de fin d'année, à savoir les cadeaux aux personnes âgées et le Noël de la solidarité, sont maintenues mais sous des formes adaptées.

Cadeaux aux personnes âgées et aux retraités - À la différence des années précédentes, la remise des cadeaux s'effectuera dans un lieu unique, **la salle des réceptions de la mairie, le jeudi 10 et le vendredi 11 décembre**. Afin d'éviter tout afflux, pour venir réceptionner son présent chaque bénéficiaire a reçu un courrier lui attribuant une date et un créneau horaire **qu'il conviendra de respecter scrupuleusement**, tout comme les gestes barrières et le port du masque.

Noël de la solidarité - Si le spectacle et le goûter prévus initialement ne pourront malheureusement pas se dérouler, la distribution des jouets auxquels sera joint un sachet de friandises aura bien lieu **le samedi 12 décembre, de 9h à 12h, au Hangar** mais sur rendez-vous. En effet, les familles bénéficiaires ont reçu un courrier leur indiquant l'heure à laquelle se présenter. Afin de fluidifier le passage et éviter tout attroupement, deux points de distribution avec un code couleur sont prévus avec un sens de circulation bien précis qu'il conviendra de respecter scrupuleusement, au même titre que les gestes barrières et le port du masque qui reste bien évidemment obligatoire.

Ainsi, grâce à ces dispositifs, agents municipaux et élus auront le plaisir de remettre leurs présents aux aînés et aux enfants afin que, malgré les contraintes de la période, Noël puisse être célébré aussi bien que possible.